

**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**COMMUNE DE BANNANS**

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE  
LA SEANCE N° 18 DU CONSEIL MUNICIPAL 2020 - 2026  
DU VENDREDI 08 AVRIL 2022 A 20H00**

Date de la convocation : 4 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à 20h00, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Louis GIROD.

Présents : M. Louis GIROD, Maire  
MM. Fabien VIEILLE-MECET, Laurent CLAUDET, Mme Jennifer BRESSAND, Adjoints  
Mmes Chantal GUIGNARD, Justine GRENON, Conseillères municipales  
M. Mathieu BAUDIN, Conseiller municipal

Excusées : Mmes Pascale FAIGNEZ, Corinne GARNIER, conseillères municipales

Absente : Mme Chantal MARGUIER, Conseillère municipale

Secrétaire de séance : M. Fabien VIEILLE-MECET

**Ordre du jour de la séance n° 18 :**

**1. Approbation du compte rendu de la séance n° 17 du 10 février 2022**

**2. Administration générale.**

Compte Administratif 2021

Budget 2022

Impôts locaux 2022

**3. Questions diverses**

Syded Adhésion au regroupement : Délibération à rapporter.

Syded : Groupement pour la maintenance de l'éclairage public : Décision ?

Points nœuds : Délibération nécessaire.

Salon de coiffure ambulante : Demande d'une aire de stationnement.

Subvention à l'Ukraine.

## Compte-Rendu :

### 1. Approbation du compte rendu de la séance n° 17 du 10 février 2022

Sans commentaire ni opposition, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### 2. Administration générale.

#### Compte Administratif 2021

##### ➤ Section de fonctionnement

Dépenses = 242.196,96 €

Recettes = 291.253,62 €

**Résultat de l'exercice = 49.056,66 €**

Report excédent antérieur = 145.788,11 €

Transfert à l'investissement = -32.625,17 €

Résultat de clôture = 162.219,60 €

##### ➤ Section d'investissement

Dépenses = 279.443,69 €

Recettes = 464.551,02 €

**Résultat de l'exercice = 185.107,33 €**

Report déficit antérieur = -32.625,17 €

Résultat de clôture = 152.482,16 €

#### Budget 2022

##### ➤ Section fonctionnement

Dépenses prévues = 291.481 €

Recettes prévues = 329.641 €

**Résultat de l'exercice prévu = 38.160 €**

Report antérieur = 162.220 €

Résultat de clôture prévu = 200.380 €.

##### ➤ Section investissement

Dépenses prévues = 418.631 €

Recettes prévues = 266.149 €

**Résultat de l'exercice prévu = -152.482 €**

Report antérieur = 152.482 €

Résultat de clôture = 0 (budget équilibré)

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- constate la concordance des chiffres entre le compte administratif et le compte de gestion.
- approuve le compte de gestion 2021 du trésorier.
- approuve le compte administratif 2021, le maire ne prenant pas part au vote.
- adopte le budget « Communal » 2022.

#### Impôts locaux 2022

A l'unanimité des présents, il est décidé de ne pas augmenter les taux en 2022 soit :

Taxe foncière sur le bâti = 29,44%

Taxe foncière sur non bâti = 22,63%

### 3. Questions diverses

#### Syded Adhésion au regroupement : Délibération à rapporter.

Compte tenu des engagements du gouvernement qui a fixé à 4% la hausse du tarif de l'électricité pour 2022, il semble risqué de rejoindre un regroupement d'achat qui de fait, ne permettra plus de bénéficier du tarif réglementé et donc du bouclier tarifaire du gouvernement. A l'unanimité des présents, le conseil décide de se désengager du processus d'adhésion au regroupement.

Il y a lieu de rapporter la délibération prise le 10 février 2022

#### Syded : Groupement pour la maintenance de l'éclairage public : Décision ?

Le Syded propose un regroupement pour la maintenance du parc d'éclairage public des communes.

Les prestations qu'il propose sont les suivantes :

Maintenance préventive et curative, bilan annuel présentant un rapport d'état des installations.

Le coût annuel d'adhésion est de 20 € par point lumineux.

Mais le remplacement des luminaires, mâts et disjoncteurs n'est pas prévu dans la prestation.

Afin de prendre la bonne décision, il est nécessaire de connaître précisément plusieurs éléments dont le nombre de lampes de rue, l'ancienneté du matériel etc ...

Ce sujet sera revu rapidement.

#### Points nœuds : Délibération nécessaire.

Dans le cadre de sa politique cyclable, le département du Doubs participe au déploiement d'itinéraires cyclables via la mise en place d'un système de jalonnement « points-nœuds » sur le territoire de la CFD servant de zone test.

Le département demande aux communes concernées par l'installation de panneaux spécifiques « points-nœuds » situés aux carrefours de leurs territoires de signer avec le département une convention de mise en place, de surveillance et d'entretien de cette signalétique.

Bannans avait communiqué son accord de principe le 1<sup>er</sup> mars. Il convient désormais de prendre une délibération aux fins d'accepter ladite convention.

#### Salon de coiffure ambulant : Demande d'une aire de stationnement.

Une habitante de Courvières qui projette de créer un salon de coiffure ambulant nous a adressé un courrier nous demandant une aire de stationnement pour pouvoir s'installer sur notre commune. Les élus pensent que cette démarche peut intéresser des habitants de Bannans.

Aussi, il est décidé de répondre favorablement à cette demande sauf si le jour souhaité est le mercredi puisque l'emplacement est déjà réservé par le camion kebab.

#### Subvention à l'Ukraine.

Face aux conséquences tragiques de l'invasion russe, les besoins humanitaires en Ukraine et dans les pays voisins sont très importants et vont s'inscrire dans la durée.

Dans le cadre de l'aide pouvant être apportée à l'Ukraine, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a activé le Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO).

Ce mécanisme permet à toutes les collectivités qui le souhaitent, quelle que soit leur taille, d'apporter leurs contributions financières.

A l'unanimité des présents, le conseil décide d'apporter une aide de 300 € via ce fonds.

La séance est levée à 23h30

Le Maire

